

reproductive et de planification familiale qui contribuent simultanément à la prévention du VIH/sida et au bien-être des femmes et des familles.

Recommandation 1.3

L'intervention en ce qui a trait à la pandémie de VIH/sida doit s'occuper davantage du fait que « les inégalités sexospécifiques alimentent l'épidémie de sida », puisque les femmes et les jeunes filles sont particulièrement vulnérables à la maladie et assument une part disproportionnée du fardeau que représentent les conséquences socio-économiques de la pandémie. Le Sous-comité soutient la décision de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) de faire « la promotion de l'égalité entre les sexes [...], [ce qui] sous-tend toutes les activités de l'ACDI ».

Le gouvernement appuie cette recommandation. Il est de plus en plus admis que la suppression des inégalités sexospécifiques et le soutien de l'égalité des femmes est une condition préalable importante au ralentissement de la propagation du VIH/sida et à la stabilité économique et sociale des collectivités, surtout en Afrique australe et dans d'autres régions en développement où le nombre de personnes atteintes du VIH/sida est élevé. C'est pourquoi le Canada continue de mettre en évidence la nécessité d'accorder un rôle prépondérant aux droits des femmes, et l'importance de donner plus de moyens aux filles et aux femmes pour relever les défis associés au VIH/sida.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a renouvelé sa Politique sur l'égalité entre les sexes en 1999. L'ACDI a fait de l'égalité entre les sexes une priorité et un principe qui sous-tend toutes ses activités, en veillant à ce que l'on y intègre la problématique hommes-femmes et à ce que les femmes soient des intervenantes clés dans tous les efforts déployés pour lutter contre la pandémie de VIH/sida. Par conséquent, si diverses activités de développement appuyées par l'ACDI ont l'égalité entre les sexes pour principal objectif, tous nos objectifs en matière de développement en tiennent compte. L'égalité entre les sexes fait partie intégrante des Priorités de développement social de l'ACDI publiées en décembre 2000. Dans ce contexte, l'ACDI s'est engagée à mettre en place un plan d'action ambitieux s'étalant sur une période de cinq ans dans quatre secteurs prioritaires : soins de santé primaires et nutrition, éducation de base, protection de l'enfance et VIH/sida. D'autres initiatives stratégiques récentes de l'ACDI, notamment les énoncés de politique intitulés *Le Canada contribue à un monde meilleur* et *Multiplier les possibilités : un cadre de développement du secteur privé* s'appuient également sur la notion que l'égalité entre les sexes est essentielle pour réaliser un développement durable.

Le Plan d'action sur le VIH/sida de l'ACDI publié en juillet 2000 s'appuie sur des principes directeurs axés sur la promotion de l'égalité entre les sexes et la suppression du traitement différent réservé aux hommes et aux femmes dans les programmes concernant le VIH/sida et sur le soutien accordé aux femmes et aux filles (consistant notamment à les encourager à participer à l'élaboration,